

Conseil scientifique

Formation restreinte

Lundi 8 octobre 2018, 10h-12h

Présents:

Florence Bernault, Philippe Coulangeon, Olivier Borraz, Dominique Cardon, Nicolas Cœurdacier, Alain Dieckhoff, Marta Dominguez, Bénédicte Durand, Sophie Dubuisson-Quellier, Martial Foucault, Emanuele Ferragina, Florence Haegel, Charlotte Halpern, Marc Lazar, Elissa Mailänder, Frédéric Mion, Christine Musselin, Marco Oberti, Sébastien Pimont, Guillaume Plantin, Julie Saada, Francesco Saraceno, Nicolas Sauger, Dina Waked.

Absents ou excusés: Jenny Andersson, Manlio Cinalli, Sabine Dullin, Gilles Favarel-Garrigues, Pierre François, Florian Oswald, Frédéric Ramel, Jean-Marc Robin, Xavier Ragot, Paul-André Rosental.

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission à la direction scientifique Michel Gardette, directeur délégué Carole Jourdan, responsable du pôle académique à la direction des ressources humaines

Marc Lazar indique que des élections partielles ont eu lieu pour les départements de droit et d'histoire au mois de septembre. Il souhaite donc la bienvenue aux collègues qui rejoignent le Conseil scientifique :

- Florence Bernault, professeure des universités en histoire, titulaire de l'un des deux sièges d'élus de rang A pour l'histoire, et dont le suppléant est Guillaume Piketty, professeur FNSP.
- Julie Saada, professeure des universités en droit, titulaire de l'un des deux sièges d'élus de rang A pour le droit, et dont le suppléant est Régis Bismuth, professeur des universités.
- Dina Waked, *associate professor* FNSP en droit, titulaire de l'autre siège d'élu de rang A pour le droit, et dont le suppléant est Fabrice Melleray, professeur des universités.



1/ Validation du compte-rendu du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 18 septembre 2018

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le compte rendu de la réunion du Conseil scientifique du 18 septembre 2018.

2/ Open Access : rappel du mandat de dépôt des publications dans Spire et de la position de Sciences Po en matière d'Open Access

Frédéric Mion annonce qu'un message va bientôt être envoyé à l'ensemble de la communauté des chercheurs, afin de rappeler l'obligation à laquelle ils sont soumis de référencer leurs travaux de recherche dans l'outil SPIRE (*Sciences Po Institutional Repository*). Si le maniement de cet outil n'est pas toujours aussi aisé qu'il serait souhaitable, il est néanmoins vital pour l'institution que toutes celles et tous ceux qui contribuent à la production scientifique de l'établissement y référencent les travaux qu'ils réalisent.

La création de SPIRE et cette idée de donner à voir ce que l'on produit sur le plan scientifique s'inscrit dans le mouvement de l'open access, et plus largement dans la perspective de la science ouverte, afin que la diffusion des travaux académiques soit la plus large possible, au-delà du seul cercle scientifique. Certaines institutions, comme le MIT par exemple, ont eu récemment l'occasion de réaffirmer, de manière ferme et forte, leur engagement en faveur de l'*open access*. A son échelle, Sciences Po a un rôle d'exemple à jouer, en se montrant particulièrement scrupuleux sur ces questions de référencement et de publication et en rendant publique une forme de consensus sur ce sujet au sein de sa communauté scientifique.

Dominique Cardon annonce être très favorable à ce mouvement, mais estime que les éditeurs scientifiques français exercent des pressions nombreuses pour engager les chercheurs à signer des pétitions contre l'open access et les pratiques d'ouverture.

Nicolas Sauger félicite à son tour l'institution pour cette politique et remarque que ce n'est pas sans lien avec l'effort qui est fait par ailleurs sur l'ouverture des données, partie essentielle de cette même politique de science ouverte.

Elissa Mailänder signale qu'un problème se pose du côté des revues anglo-saxonnes : un article récemment publié ne peut pas être mis tout de suite en *open access*.

Christine Musselin répond que la durée pendant laquelle l'article ne peut pas être mis en *open access* est variable selon les revues. C'est une information que les correspondants SPIRE dans les unités de recherche peuvent chercher auprès de la DRIS, en particulier de Noémie Musnik. En outre, SPIRE permet le dépôt d'un document et la définition simultanée d'une durée d'embargo pour chaque article. Il est également possible de mettre en ligne la dernière version d'un article avant publication, ce que les éditeurs ne peuvent refuser. En France, la loi pour une République numérique fixe à six mois le temps d'embargo pour les éditeurs, et c'est surtout contre ce délai qu'ils protestent, car les éditeurs étrangers n'ont pas cette contrainte.

Une motion est soumise au Conseil scientifique, afin d'affirmer l'adhésion de Sciences Po à une politique forte d'open access et au dépôt systématique des publications sur SPIRE :



« Le Conseil Scientifique soutient la politique d'*open access* à laquelle Sciences Po s'est engagée, et approuve le dépôt systématique sur SPIRE, archive ouverte de Sciences Po, des publications de la communauté scientifique de Sciences Po. »

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la motion relative à l'open access.

3/ Présentation de la note mise à jour sur les conflits d'intérêt

Christine Musselin présente la note sur les conflits d'intérêt, mise à jour suite aux échanges du conseil scientifique du 18 septembre. Les liens familiaux ou personnels ont été réunis dans un même point : « être parent, frère ou sœur ou allié des candidats, ancien conjoint d'un candidat ou d'une candidate » ;

- Pour les liens professionnels, ont été supprimés tout ce qui concernait les cours en commun;
- Il a été précisé qu'il fallait avoir co-dirigé un projet de recherche ou avoir eu la responsabilité commune d'un projet de recherche, ou d'un « work package » au sein d'un très gros programme de recherche, au cours des cinq années qui précèdent.

Par ailleurs, le paragraphe concernant les conséquences est ainsi reformulé :

« Il est rappelé que si des conflits d'intérêt majeurs sont identifiés en amont de la première réunion du comité, il est possible de modifier la composition de ce dernier après avis du Conseil Scientifique. Sinon, le membre du comité qui connaît un conflit d'intérêt majeur doit se déporter (pas de prise de parole, pas de vote portant sur le nom du candidat) pendant la réunion de sélection des candidats à auditionner. Il doit quitter le comité si le ou les candidats concernés sont invités à une audition ».

Ce passage reprend strictement ce qui est indiqué dans le guide du recrutement du MESR. En cas de conflit majeur avec un candidat, le membre du comité peut donc rester à la première réunion et participer à la sélection des candidats à auditionner, à condition de ne pas intervenir sur ce candidat et de ne pas faire de vote nominatif sur ce candidat. Il peut en revanche voter sur la liste des personnes à auditionner, avec le nom du candidat sur cette liste. Si ce candidat est invité à auditionner, le membre doit en revanche quitter le comité de sélection.

En l'absence de commentaires, Marc Lazar propose de considérer qu'il y a donc accord du conseil scientifique sur cette question des conflits d'intérêt.

4/ Avis sur la modification des Dispositions applicables aux chercheurs et chercheurs-enseignants FNSP : voir p.2 et pp.16-18 (annexe 2, prime d'incitation à l'enseignement)

Suite aux nombreux échanges à ce sujet lors du Conseil scientifique du 18 septembre, Christine Musselin propose de procéder par étapes, et de limiter pour l'instant la possibilité de demi-primes d'incitation à l'enseignement, (deux cours et 16 heures CM de services), aux chercheurs CNRS qui viennent d'être recrutés. Un bilan de l'introduction de ces demi-primes pourra être réaliser d'ici deux ans, et une discussion pourra être engagée à ce moment-là: donnera-t-on aux chercheurs et chercheurs-enseignants arrivés



récemment la possibilité de renouveler une demi-prime, ou bien passeront-ils, s'ils le souhaitent, à une prime entière? Devra-t-on généraliser la méthode à toutes les catégories de chercheurs FNSP et CNRS, quel que soit le moment de leur carrière?

Florence Haegel indique que le sujet a été discuté au sein du département de science politique, qui s'est majoritairement prononcé pour laisser aux chercheurs le choix entre demi-prime et prime entière, à charge pour le directeur d'unité et/ou de département d'évoquer avec le candidat à la prime les contraintes et le poids d'une prime complète.

Christine Musselin rappelle que le principe d'une charge réduite est imposé aujourd'hui aux *assistant professors* FNSP pendant les trois premières années suivant leur recrutement à Sciences Po. En début de carrière, il paraît préférable de ne pas surcharger les uns et les autres d'obligations pédagogiques. C'est en outre ce qui se fait dorénavant dans plusieurs universités françaises pour les jeunes maîtres de conférences, pendant au moins les trois premières années.

Martial Foucault ajoute que le bureau du département de science politique a également évoqué la question des collègues plus « seniors », notamment les directeurs de recherche, qui pourraient souhaiter avoir accès à une demi-prime.

Christine Musselin répond que la question pourra être évoquée au moment du bilan de la demi-prime ; elle rappelle néanmoins que le principe de la prime entière s'inscrit dans la politique de convergence (initiée depuis presque 10 ans) visant à aligner les obligations des chercheurs et celles des professeurs des universités. Pour l'heure, elle préconise un mode expérimental restreint aux chargés de recherche CNRS récemment recrutés.

Alain Dieckhoff indique avoir effectué un petit sondage auprès de certains collègues seniors ayant pratiqué la prime complète et qui ont renoncé en raison de la lourdeur de la charge, en particulier de la charge administrative.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des présents la modification des dispositions applicables aux chercheurs et chercheurs-enseignants FNSP concernant la prime d'incitation à l'enseignement.

5/ Information sur le calendrier de la campagne d'automne 2018 des congés sabbatiques universitaires

Christine Musselin rappelle que la campagne sur les congés sabbatiques universitaires est réalisée à l'automne et au printemps. Le retour des candidatures pour la campagne de l'automne 2018 est prévu le 6 novembre 2018 et les décisions seront prise au Conseil scientifique du 10 décembre 2018.

6/ Avis sur le passage en 2ème partie de tenure track de Giacomo Parrinello

Marc Lazar informe les membres du Conseil scientifique que Paul-André Rosental et Sabine Dullin étant excusés, il prend en charge la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Selon la procédure définie dans les Dispositions applicables aux chercheurs et chercheurs-enseignants FNSP quant à la *tenure track*, deux rapporteurs extérieurs ont été désignés pour rédiger un rapport anonyme sur le dossier de mid-tenure de Giacomo Parrinello, *assistant professor* FNSP au Centre d'histoire de Sciences Po. La commission de



mid-tenure était composée d'Alain Chatriot, Mario Del Pero, Gerd-Rainer Horn, Emmanuel Loyer, Sabine Dullin et Paul-André Rosental. Toutes les évaluations ont été convergentes, le rapport et la note de synthèse sont absolument positifs, soulignant l'étendue et l'excellence des recherches de Giacomo Parrinello, la qualité de son investissement institutionnel, au sein du centre d'histoire et plus largement au sein de la communauté historienne en France.

Après avoir détaillé les éléments du dossier de Giacomo Parrinello, Marc Lazar indique que la commission a rendu un avis unanimement favorable au passage de Giacomo Parrinello dans la deuxième partie de sa *tenure track*.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des présents le passage de Giacomo Parrinello dans la deuxième partie de sa *tenure track*.

7/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un.e Professeur.e des universités en sociologie, profil sécurité internationale

Alain Dieckhoff rappelle qu'il s'agit d'un recrutement assez particulier, car réservé aux candidats ayant déjà dix années de service dans un établissement d'enseignement supérieur d'un état membre de l'Union Européenne. Il s'agit donc d'un poste de sociologie, qui sera rattaché au CERI, sur la sécurité internationale, ancrée sur les études critiques et sur les questions tournant autour du renseignement, de la surveillance et de la cybersécurité.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des professeurs des universités et assimilés la fiche de poste en vue du recrutement d'un.e Professeur.e des universités en sociologie, profil sécurité internationale.

8/Avis sur la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un.e Professeur.e des universités en sociologie, profil sécurité internationale

Le comité est composé de huit membres.

En interne, Olivier Borraz, Virginie Guiraudon, Christine Musselin, Frédéric Ramel, qui présidera le comité de sélection. Christine Musselin en assurera la vice-présidence.

En externe, les quatre membres sont : Didier Georgekakis, de l'Université Paris I, Evelyn Ruppert de l'Université de Londres, Isabelle Sommier de l'Université Paris I et George Thomas, professeur de sociologie à *Arizona State University*.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des professeurs des universités et assimilés le comité de sélection en vue du recrutement d'un.e Professeur.e des universités en sociologie, profil sécurité internationale.

9/ Questions diverses

Doctorats Honoris Causa

Christine Musselin rappelle qu'il est prévu d'attribuer l'an prochain deux doctorats Honoris Causa, l'un en économie et l'autre en sociologie. Les représentants de ces deux disciplines sont donc invités à réfléchir à des candidatures. Ils sont également invités à ne pas proposer uniquement des collègues nord-américains, hommes, et caucasiens.



Respect de la charte de signature de Sciences Po

Christine Musselin rappelle qu'en janvier 2017, Frédéric Mion avait adressé à la communauté scientifique une recommandation visant au respect de la charte de signature. Un bilan des signatures des articles publiés par des chercheurs de Sciences Po entre juin 2017 et septembre 2018 vient d'être réalisé :276 articles ont été publiés et signés pendant cette période, dont 35 articles mis en ligne sur SPIRE par des chercheurs associés, beaucoup d'entre eux étant d'anciens doctorants qui n'ont pas encore de poste. Sur les 241 articles à considérer, 16 articles seulement respectent scrupuleusement la charte de signature. Les erreurs sont parfois liées à l'ordre des affiliations, voire à l'absence de l'une d'elles.

Un nouveau courrier sera donc adressé dans les semaines à venir par Frédéric Mion aux chercheurs de Sciences Po, leur rappelant les règles de respect de la charte de signature: « Sciences Po, nom de l'unité de recherche, CNRS (si l'unité de recherche est une UMR) ».

Marc Lazar remarque que cette charte peut parfois se heurter à deux contraintes : certaines revues et certains éditeurs commerciaux ne veulent pas appliquer ce type de signature.

Emanuele Ferragina témoigne qu'il s'est trouvé dans ce cas précis : il voulait respecter la signature, mais où son éditeur britannique l'a contraint à ne préciser que « *Sciences Po »*. Par ailleurs, concernant les recherches de doctorants, est-il légalement possible de définir pour eux un statut de « chercheur associé » ?

Christine Musselin répond que tant que les doctorants sont à Sciences Po, ils sont considérés comme chercheurs à Sciences Po et suivent donc la charte de signature, comme n'importe quel autre chercheur. Pour les post-doctorants, on considère que lorsqu'ils publient pendant la période où ils sont à Sciences Po – sauf contre-indication des revues - ils doivent publier au nom de Sciences Po, même s'il s'agit d'un travail effectué auparavant. Certaines revues demandent cependant que l'on indique l'affiliation que l'on avait au moment où on a écrit l'article ou réalisé la recherche.

Pour les docteurs, les règles varient d'un laboratoire à un autre : dans la plupart des laboratoires de Sciences Po, on considère que quelqu'un qui vient de soutenir sa thèse passe au statut de chercheur associé, pour une période de deux à trois ans. Pendant cette période-là, quelqu'un qui est chercheur associé, s'il n'a pas d'autre affiliation, peut signer en tant que chercheur associé de Sciences Po, et doit donc respecter la charte de signature.

La charte devrait d'ailleurs aussi préciser comment doivent signer les chercheurs associés qui ne sont pas docteurs. La règle de signature est alors très simple : ces personnes sont associées, c'est-à-dire associées de manière principale à une autre institution et à un autre laboratoire. Elles doivent faire une première ligne de signature avec la charte de signature de leur rattachement principal, puis, en deuxième ligne, elles peuvent préciser leur affiliation à Sciences Po, mais seulement en deuxième ligne puisqu'elles ne sont pas prioritairement rattachées à Sciences Po. Alain Dieckhoff signale que les docteurs ne sont pas appelés « chercheurs associés », mais « docteurs associés », pour bien les distinguer des chercheurs associés, qui sont tous en poste ailleurs.

Chaires créées et en projet



Olivier Borraz souhaiterait que l'information concernant les chaires en projet, en cours de création ou déjà créées soit inscrite aux ordres du jour du Conseil scientifique.

En outre, la question de leur financement doit être posée : il s'interroge en effet sur l'hypothèse d'une dévalorisation de la marque Sciences Po, les montants demandés pour la création d'une chaire étant relativement faibles.

Enfin, certains financeurs posent question, par exemple Goldman Sachs, qui finance certaines activités de recherche à Sciences Po, alors que cette entreprise est bien connue pour ses responsabilités successives dans diverses crises depuis 2008.

La procédure de validation de ces chaires devrait donc être discutée, et il semblerait tout à fait souhaitable que le Conseil scientifique puisse se prononcer sur leur opportunité, étant donné qu'il s'agit de réaliser des recherches et un contenu scientifique.

Frédéric Mion souscrit à la proposition d'Olivier Borraz d'avoir un échange au sein de cette instance, sur la question des chaires en général, afin de clarifier la manière dont les choses se font aujourd'hui: procédures mises en place pour faire remonter les propositions de chaires, éclaircissements sur les dénominations retenues, etc. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de l'instance.

10/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Jean-Noël Jouzel

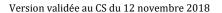
Olivier Borraz rappelle que l'autorisation avait été donnée à Jean-Noël Jouzel début 2016, mais que ce dernier a pris un peu plus de temps que prévu pour constituer son dossier, désormais complet.

Le travail de Jean-Noël Jouzel porte sur les débats autour de l'exposition des agriculteurs aux pesticides, sur la question de la métrologie, de la mesure, des controverses scientifiques et légales, autour de cette question.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Jean-Noël Jouzel.

11/ Avis sur le renouvellement de l'éméritat Samy Cohen

Christine Musselin présente la demande de renouvellement de l'éméritat de Samy Cohen, chercheur émérite FNSP depuis maintenant cinq ans. M. Cohen a envoyé un compte-rendu des activités qu'il a eues au cours de ces cinq années, ainsi qu'une présentation des projets qu'il entend mener pour les cinq années à venir. Entre 2014 et 2018, ses activités ont été denses, il a publié un livre portant sur la sociohistoire des mouvements de paix en Israël, livre traduit et publié en anglais par Hurst Publisher et Oxford University Press ; il a réalisé du terrain en Israël, auprès de collègues, de juristes, de politistes et de sociologues, ainsi qu'une vaste analyse de documents dans le cadre de la préparation d'un nouvel ouvrage. Il a aussi publié plusieurs articles dans des revues à comité de lecture et de vulgarisation. Avec Nonna Mayer, Laurence Louer et Florence Faucher, il est aussi co-responsable d'un grandes séminaire « Les sciences sociales en question: épistémologiques et méthodologiques », qui se tient déjà depuis plusieurs années, et qui a suffisamment de succès pour que le Bulletin of Sociological Methodology leur ait proposé





de publier certaines de leurs interventions. Il a enfin participé à des jurys de thèse et à de nombreuses conférences internationales.

Dans la période à venir, il annonce la rédaction d'un nouvel ouvrage, basé sur les activités de terrain déjà mentionnées, ouvrage qui portera sur « Israël, une démocratie en danger », et qui traitera de l'érosion des valeurs démocratiques dans ce pays. Il va continuer à animer le séminaire sur « Les sciences sociales en question » et il est en train de créer une association française d'études sur Israël.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des présents du rang des professeurs des universités et assimilés la demande de renouvellement de l'éméritat de Samy Cohen.